



## *Maurice KRINGS*

T: +32 2 240 15 20  
F: +32 70 22 52 22  
E: m.krings@elegis.be  
Office(s): Brussels

Maurice Krings a obtenu une licence en droit avec grande distinction de l'Université Libre de Bruxelles en 1978. Il s'est ensuite initié à la technique des pourvois en cassation lors de son stage auprès du bâtonnier Lucien Simont et a suivi, en tant qu'élève libre, les cours de la licence spéciale en gestion d'entreprises de l'école de commerce Solvay, actuellement la Solvay Business School.

Fondateur du cabinet Krings Law en 2005 avec Martine Eulaerts, Maurice a développé, au fil des années, une expérience dans le domaine du droit des sociétés - matière qu'il enseigne d'ailleurs aux avocats stagiaires du barreau de Bruxelles - ainsi qu'en droit comptable, fiscal et des contrats commerciaux.

Il conseille au quotidien des entreprises belges et étrangères dans la négociation de leurs contrats, dans la mise au point juridique et fiscale d'opérations d'acquisition, de vente ou de liquidation de sociétés, de transfert de branches d'activités, etc.

Via un réseau établi avec d'importants cabinets d'avocats, tant en Belgique qu'à l'étranger, Maurice bénéficie d'un rayonnement international dans tous ses domaines d'activités. Fort de son expérience, il est régulièrement sollicité lors de conférences.

Il a également développé une grande compétence dans le domaine de l'arbitrage national et international et est régulièrement désigné en qualité d'arbitre, depuis 1984, dans le cadre d'arbitrages institutionnels (**CCI**, **CEPANI**, **NAI**) ou d'arbitrages ad hoc.

En dehors de l'association Krings Law, Maurice est un membre actif dans de nombreuses organisations professionnelles et tient à se mettre au service de la collectivité par des engagements successifs pour le barreau ou la défense de la justice et du droit en général. Il a ainsi été membre, de 2008 à 2011, du **Conseil de l'Ordre du barreau de Bruxelles** et administrateur de l'Ordre des barreaux francophones et germanophones (**AVOCATS.BE**) de 2013 à 2017. Maurice Krings a également été élu dauphin du barreau de Bruxelles (futur bâtonnier) pour l'année judiciaire 2019- 2020. Il est, par ailleurs, membre effectif d'Avocats Sans Frontières (**ASF**) dont il soutient l'action depuis plusieurs années.

### *Language*

French  
Dutch  
English

### *Diplomas and academic titles*

Licencié en droit de l'Université Libre de Bruxelles le 5 juillet 1978  
Prix de plaidoirie décerné par la conférence du Jeune Barreau de Bruxelles ; prix Janson en 1981  
Professeur de droit des sociétés à l'école du stage du barreau de Bruxelles (de 2010 à 2017, cours actuellement repris par Me Marie Charlotte Godefroid)

### *Extra professional activities*

Membre du conseil de l'Ordre du barreau de Bruxelles de 2008 à 2011  
Administrateur de l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones de 2013 à 2017  
Vice-bâtonnier (« dauphin ») de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles de 2018 à 2020

### *Professional company*

Maurice KRINGS S.P.R.L. BCE et TVA BE 0439.594.991

### *Associates*

Benjamin DEFISE

### *Publications*

Maurice KRINGS, "Plainte pénale et suspension de la procédure arbitrale" note sous la sentence d'arbitrage Cepani n° 2099, in Recueil des sentences arbitrales du Cepani, Bruylant 2008, pp. 225 à 245.

Maurice KRINGS, "Le livre XIV du Code de droit économique : les défis à relever pour les titulaires de professions libérales, in Le nouveau code de

droit économique – Quelles incidences sur les professions libérales ?", Anthémis 2015, pp. 49 à 150.

Maurice KRINGS, "L'avocat et la TVA : ne jamais désespérer" in Liber Amicorum Patrick Henry – Luttons, Larcier 2019, pp. 559-591.

Maurice KRINGS, François Glansdorff, "Les avocats et la réforme du droit des sociétés et du droit économique", UB<sup>3</sup>, Larcier 2019, pp. 7 à 54.

Maurice KRINGS, François Glansdorff, "La situation des professions libérales après l'entrée en vigueur du 15 avril 2018", CUP 190, Anthémis 2019, pp. 207-251

Maurice KRINGS, François Glansdorff, "La situation des professions libérales après l'entrée en vigueur du 15 avril 2018", J.T. n° 6750, 2018, pp. 853 à 868 ; cet article a été publié également dans le recueil "Le meilleur des revues Larcier – le nouveau droit de l'entreprise", Larcier 2019, pp. 67-98.

Maurice KRINGS, "L'avocat et le blanchiment : quels enjeux pour la profession ?" in les avocats et le blanchiment : actualités, enjeux et perspectives, Larcier 2018, pp. 9 à 42.

Maurice KRINGS, "Fiscalité et secret professionnel des avocats", in Le contrôle fiscal- aspects pratiques et actualités, Anthémis 2015, pp. 127 à 190.

Maurice KRINGS, Frédéric Henry, Charles Jarrosson et Bernard Hanotiau, "Existe-t-il encore des pans entiers du droit qui, pour tous leurs aspects, ne peuvent donner lieu à l'arbitrage ?" in Hommage à Guy Keutgen pour son action de promotion de l'arbitrage, Bruylant 2013, pp 185-244.

Maurice KRINGS, "La modification des demandes en cours de procédure arbitrale" note sous la sentence d'arbitrage Cepani n° 2126, in Recueil des sentences arbitrales du Cepani, Bruylant 2008, pp. 373 à 405.